

3625 - L'adultère l'empêche de dormir et elle éprouve de la tristesse à cause de l'enfant

La question

Question : J'étais une fille " branchée " jusqu'au moment où j'ai rencontré mon mari qui m'a guidé vers l'Islam- Allah soit loué. Puis j'ai commis l'adultère que je ne savais pas si grave. Cet acte a fait que j'ai passé des nuits dans l'insomnie (j'en passait certaines en prière). J'ai l'impression qu'Allah ne me pardonnera pas en raison de la quantité importante de mes péchés. J'ai conçu mon enfant des oeuvres de mon (actuel) mari alors que nous étions des fiancés. Cet enfant naturel est maintenant âgé de 7 ans. Me pardonnera t-on jamais?

La réponse détaillée

Louange a Allah

Premièrement , tout repenti obtiendra pardon.

Deuxièmement , quand il y a grossesse et accouchement avant la conclusion du contrat légal de mariage, l'enfant appartient à sa mère non à l'adultéerin. Cet enfant a des droits légaux et il faut lui donner une bonne éducation.

Troisièmement , ne désespérez pas de la miséricorde divine, ne dites pas : on ne me pardonnera pas, car seuls les mécréants désespèrent de la miséricorde divine. Maintenant que vous vous êtes repentie; vous devez espérer la miséricorde d'Allah et son pardon.

Quatrièmement , vous trouverez une réponse détaillée sur le repentir suite à l'adultère ainsi que tout ce qui est susceptible de vous réconforter dans le livre : « **Je voudrais me repentir.....mais** » publié dans la rubrique " livres" de ce site.

Cinquièmement , les péchés du passé sont effacés par le repentir. Vous devez désormais multiplier les bonnes oeuvres , car les bienfaits effacent les méfaits et élèvent les grades.

Nous demandons à Allah de pardonner vos péchés et de vous raffermir dans sa religion , et nous espérons pour vous un avenir rempli d'actes d'obéissance (envers Allah).

Puisse Allah bénir notre Prophète Mouhammad.